



**Protocole d'engagements réciproques et renforcés
du Contrat de Ville de la
Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de
Seine (CASGBS)
Carrières-sur-Seine et Sartrouville**

PRÉAMBULE

Suite à la circulaire du Premier ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, les contrats de ville, prorogés jusqu'en 2022, doivent être renouvelés, sous la forme de « protocoles d'engagements réciproques et renforcés ». Basés sur le pacte de Dijon et les 40 mesures du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, ces avenants aux contrats de ville clarifient les engagements, concrets et précis, que les signataires entendront prendre.

Sans réécrire les contrats de ville, les protocoles d'engagements renforcés et réciproques visent plutôt à actualiser les engagements pris lors de leur écriture, en 2015. Les actions intégrées aux protocoles seront celles ayant vocation à être mises en œuvre dans les trois ans à venir et à être évaluées.

Dans ce cadre, les contrats de ville ont été renégociés, pour ne garder que les actions claires, mesurables, sur lesquelles les services de l'État, le conseil départemental des Yvelines, les intercommunalités et les communes peuvent s'engager, d'ici 2022. Chaque porteur, chaque financeur a eu un rôle crucial à jouer : pouvoir s'engager, sur trois ans, à porter ou financer des actions données, avec un objectif précis. Responsabilisants, les protocoles appellent à la coordination et la coopération de tous.

L'égalité femmes-hommes sera prise en compte, pour évaluer les effets différentiels des politiques publiques. Écrits en concertation et en partenariat avec les services de l'État, les intercommunalités et les communes, ils auront un socle commun intangible, pour tout le département, assorti d'engagements locaux, selon les besoins et les spécificités des quartiers, et les projets des communes et intercommunalités. Tous les signataires des contrats de ville sont concernés par cette nouvelle étape, et ont été invités à alimenter les protocoles.

En plus des grandes institutions, les conseils citoyens ont aussi été associés à la rédaction du protocole. Conformément à la loi de 2014 sur la politique de la ville, ils sont invités et encouragés à participer à l'élaboration de la politique de la ville, à chacune de ses étapes. Au-delà de l'obligation légale d'avoir un conseil citoyen dans chaque commune en politique de la ville, les conseils citoyens sont surtout un moyen unique de dialogue direct avec les habitants des quartiers.

Pour les associer à la rédaction des protocoles d'engagements réciproques et renforcés, tous les conseillers citoyens des Yvelines ont été invités à une matinée d'échange et de travail, organisée par l'association Empreintes citoyennes. Le samedi 8 juin 2019, ils étaient une trentaine de présents, invités à définir les priorités d'actions opérationnelles pour les trois prochaines années, sur les thèmes suivants : éducation, petite enfance et parentalité ; insertion professionnelle et emploi cadre de vie. Comme annoncé par Madame la Sous-préfète les propositions d'actions qu'ils ont retenues en ateliers sont intégrées comme telles au protocole, dans chacune de ses parties. L'État aura à cœur de les concrétiser.

Les protocoles seront aussi des outils destinés aux habitants, pour que la politique de la ville soit plus lisible, mieux comprise par les premiers concernés. L'État, les collectivités et les autres signataires des contrats de ville s'engagent aux côtés des habitants des quartiers, pour corriger les inégalités de destin, assurer l'équité sociale et faire République. Les contrats de ville et leurs avenants complètent le contrat social républicain, pour que tous les citoyens aient les mêmes

chances, les mêmes opportunités, les mêmes conditions de vie, quelles que soient leur adresse, leur origine. La France est une République sociale, fraternelle. Ces valeurs solidaires sont au cœur des contrats de ville et doivent encore être défendues pour reconquérir les quartiers, appliquer les idéaux de la République, résolument tournée vers tous les citoyens, sur tous les territoires, même les plus difficiles.

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant

Le protocole d'engagements renforcé et réciproque a vocation à s'inscrire dans la stratégie des autres plans nationaux sur le territoire de la CASGBS s'agissant notamment de la stratégie de lutte contre la pauvreté, du plan national de santé et de la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il s'appuie en outre sur les démarches suivantes :

- L'association des conseils citoyens du territoire consultés en séminaire le 8 juin 2019 sur les trois axes prioritaires définis par l'État : enfance/éducation/parentalité, formation/insertion professionnelle/emploi et citoyenneté/cadre de vie. Les propositions d'actions concrètes établies par les conseillers citoyens sont annexés aux tableaux de mesures (cf.infra).

ARTICLE 2 : Description du territoire

2.1. DESCRIPTION GÉNÉRALE

	Carrières-sur-Seine	Sartrouville	Total
Population INSEE (2016)	15 275 habitants	52 648 habitants	67 923 habitants
Nombre de QPV	1	2	3
Nombre d'habitants dans les QPV	2020	9 407 habitants	11427
Revenu par habitant (2015)	28 849 €	22 250 €	

2.2. EMPLOI

	2019
Taux d'emploi	
- dont en QPV	
Nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A	
- dont en QPV	
Nombre de demandeurs d'emploi en catégorie ABC	
- dont en QPV	

2.3. DISPOSITIFS PRINCIPAUX EXISTANT SUR LE TERRITOIRE :

COMMUNES	NOM du QPV	% population en QPV	ZSP	QRR	NPNRU	Collèges REP+, REP	ZSP Culture	ZFU	DSU	DPV
Carrières-sur-Seine	Alouettes	2020								
Sartrouville	Plateau	8430								
	Vieux Pays	1060								

2.4. AIDES FINANCIÈRES

AIDES FINANCIÈRES DE L'ÉTAT

➤ **Au titre du BOP 147 (2019) :**

Villes	RÉUSSITE ÉDUCATIVE	CRÉDITS FONGIBLES		CLAS*	Total BOP 147
Carrières-sur-Seine	25 600 €	20 000 €		3 699 €	49 299 €
		25 % aux collectivités	75 % aux associations		
Sartrouville	87 021,00 €	212 125 €		9 864 €	309 010 €
		22 % aux collectivités	78 % aux associations		
Total	112 621 €	232 125 €		13 563 €	358 309 €

* **CLAS** : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.

➤ **Au titre des dispositifs de droit commun :**

	EN	DDCS	ARS	CAF
	Année scolaire 2018-2019	2018	2018	2017
Sartrouville	2 381 900,00 €	50 850,00 €	4 644 243,00 €	3 753 955,00 €
Carrières-sur-Seine	151 427,00 €	4 716,00 €	532 146,00 €	2 542 172,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20200921-CM-2020-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 25/09/2020

AIDES FINANCIÈRES DU DÉPARTEMENT

Santé : Il a été obtenu au titre de l'année 2018 de la part du Département des Yvelines dans le cadre d'appels à projet CLS respectivement :

- 24 081 € pour le projet : Prévention de la perte d'autonomie chez les personnes âgées isolées fragiles de la commune de Sartrouville
- 4 000 € pour le projet : Promotion de l'alimentation équilibrée par des comportements favorables à la santé dans les QPV : « Manger, bouger...Une priorité pour la sante »

ARTICLE 3 : Priorités et enjeux

L'exposition des priorités et enjeux, définis conjointement par l'État, le département et la CA/CU, respectera la structure des contrats de ville organisée selon trois piliers (Cohésion sociale, développement économique et emploi et Cadre de vie et renouvellement urbain) ainsi que des sections du Pacte de Dijon qui serviront à structurer les engagements réciproques et renforcés et auxquels ont été rattachées les mesures prioritaires issues du plan de mobilisation nationale pour les quartiers lancé par le président de la république en 2017.

Pilier I du contrat de ville :

COHÉSION SOCIALE

La cohésion sociale est historiquement la matrice de la politique de la ville et continue à concentrer l'essentiel des actions et des interventions financières qui l'alimentent. Elle regroupe l'éducation, la santé, la parentalité, la culture, le lien social, la citoyenneté, l'accès au droit et la lutte contre les discriminations.

Enjeu majeur de la politique de la ville, elle requiert l'intervention coordonnée de l'ensemble des partenaires du contrat de ville afin de restaurer sur les territoires prioritaires une authentique égalité des chances, un accompagnement spécifique et une intégration sociale positive de leurs habitants.

1) Jeunesse, éducation, formation, insertion

ÉTAT

➤ *Axes d'interventions prioritaires :*

S'agissant de la thématique jeunesse et éducation, l'État s'engage à soutenir particulièrement les actions portant sur les axes suivants :

- Actions favorisant la recherche et l'obtention d'un stage de 3ème
- Lutte contre le décrochage scolaire
- Accompagnement vers des filières d'excellence pour les enfants issus des QPV, notamment dans le cadre du déploiement de la Cité Educative
- Education aux médias et lutte contre les théories complotistes

➤ *Mesure phare entre l'État et Sartrouville : refonte du Programme de réussite éducative (PRE) :*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20200921-CM-2020-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 25/09/2020

Le Dispositif de Réussite Educative, porté par le CCAS de Sartrouville, doit être réorganisé tant sur sa gouvernance, son fonctionnement que sur le contenu des actions proposées pour correspondre davantage aux besoins du territoire. Le cabinet ENEIS a ainsi été missionné pour mettre en œuvre un diagnostic (analyse du fonctionnement, des besoins et du maillage des acteurs territoriaux, parangonnage) et assister le CCAS dans l'élaboration de pistes d'actions.

Cela a permis de redéfinir les contours de la réussite éducative (critères d'entrée et de sortie, typologie de parcours) et de redynamiser sa gouvernance. Des actions novatrices, alliant accompagnement individuel et temps collectif, seront proposées, en veillant à cibler prioritairement les 2-6 ans.

DÉPARTEMENT

➤ **Axes d'interventions prioritaires :**

Le Département, au-delà de sa mission de protection de l'enfance, s'est engagé depuis 2018 dans une politique ambitieuse et rénovée de prévention des risques touchant les enfants et la jeunesse. Cette politique est opérée sur les territoires (TAD) par les nouveaux Pôles Enfance – Jeunesse.

Les priorités en matière de prévention sont les suivantes :

- Prévention des risques pour l'intégrité physique des jeunes : comportements à risques, addictions, violences faites aux femmes et aux enfants...
- Prévention des risques pour l'équilibre affectif des jeunes : isolement, parentalité, ruptures familiales, harcèlement, radicalisation...
- Prévention des risques pour l'insertion sociale : enfants aidants, décrochage scolaire, insertion professionnelle, logement...

➤ **Mesure phare : prévention**

La Département souhaite s'appuyer sur les collègues pour déployer sa politique de prévention au plus près des publics adolescents. Sur le territoire de Saint-Germain – Boucle de Seine, le collège Romain Rolland a été fléché comme terrain privilégié de déploiement d'actions de prévention. A ce titre, un certain nombre d'actions sont engagées :

- Mise en place de deux chargés de prévention collège du CD au sein de l'établissement
- Actions de prévention du décrochage scolaire appuyées sur la pédagogie du projet (ex/ projet « classe Boost », année 2019-2020)

De même, le projet de nouveau collège à Sartrouville (dont la livraison est prévue pour la rentrée 2024 et qui viendra remplacer le collège Romain Rolland), constitue un projet majeur qui doit intégrer dès sa conception des outils au service de cette politique de prévention. Le premier levier de cette prévention étant de faire de ce nouvel établissement un vecteur de mixité scolaire et sociale. Le nouvel équipement devant également permettre et faciliter les interactions avec le territoire et son environnement urbain, certaines thématiques sont à l'étude pour offrir des fonctionnalités au service des familles et des acteurs de proximité : culture, développement durable, sport féminin, ressources numériques.

Au-delà des collègues, le TAD a engagé la structuration d'un partenariat avec l'éducation nationale pour les niveaux primaires afin de fluidifier les échanges inter-institutions et développer une culture commune autour des situations préoccupantes.

CAF

La Branche Famille est un acteur essentiel de la politique familiale. Son action se situe en prévention des difficultés sociales des familles. La Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) signée avec l'Etat pour la période 2018/2022 réaffirme son engagement sur les 4 missions essentielles suivantes :

1. Aider les familles à concilier vie familiale et vie sociale
2. Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants
3. Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie
4. Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

La Cog porte par ailleurs de fortes ambitions en matière de territorialisation de son action. C'est ainsi que l'accompagnement de la Caf s'inscrira désormais dans le cadre de Conventions Territoriales Globales (Ctg) passée avec les collectivités locales.

Celles-ci visent à favoriser la territorialisation de l'offre globale de service de la Caf en cohérence et en complémentarité avec les autres politiques publiques en œuvre sur les territoires.

Par ailleurs les missions de la Branche s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville notamment autour de 3 thématiques prioritaires :

- La création de structures d'animation de la vie sociale afin de couvrir progressivement la quasi-totalité des QPV :
- La création dans les Qpv, d'une partie significative des 30 000 places supplémentaires d'accueil de la petite enfance prévues dans la Cog d'ici à 2022.
- L'expérimentation de "cités éducatives "sur 80 territoires.

Plus largement, les principes de prévention, d'accès au droit commun et d'émancipation par le retour à l'emploi guident les priorités conjointes de la politique de la ville et de la branche famille sur les Qpv.

Un courrier commun du Ministère de la cohésion des territoires et du Cget en date du 8 octobre 2019, invite les services déconcentrés de l'Etat en charge de la politique de la ville et les Caf à renforcer leur coopération dans 3 directions :

- Partager les éléments de diagnostics communs et des stratégies d'actions
- Mobiliser conjointement les collectivités territoriales
- Favoriser la synergie des actions sur des objectifs partagés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20200921-CM-2020-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 25/09/2020

Ce partenariat renforcé permettra ainsi d'engager avec les communes en politique de la Ville du département des Ctg qui pourront intégrer des objectifs et des actions issues des protocoles d'engagements réciproques.

COMMUNES

Carrières-sur-Seine

➤ *Axes d'interventions prioritaires :*

- **Coup de Pouce Clé** : Le Programme de Réussite Educative (P.R.E.) vient en soutien de l'Education Nationale et propose cette action qui concerne les enfants de cours préparatoire.

Au début de leur première année à l'école élémentaire, ils sont repérés par les enseignants au regard de leur fragilité en lecture notamment. Très souvent, ces élèves ne bénéficient pas d'un environnement et d'un accompagnement propices à un bon apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Le nombre d'enfants inscrits (96) au P.R.E. en 2017/2018 est en légère augmentation, 86 d'entre eux ont bénéficié d'un suivi individualisé (chiffre stable par rapport à l'année précédente).

Le bilan de l'année 2018/2019 est en cours de rédaction et l'action est reconduite en 2019/2020.

- **CLAS collègue** : C'est une action qui se déroule en dehors du temps scolaire. Elle vise à aider les élèves (74 élèves accueillis au titre de l'année 2017/2018 ; 90 inscrits en 2019/2020) :

- à se familiariser avec l'outil informatique (acquisition des méthodes et des approches pour accéder au savoir)
- à renforcer leur motivation et leur capacité d'autonomie
- à diversifier leurs centres d'intérêt (théâtre, musique, etc.)

Par ailleurs, l'accent est mis sur l'implication des parents dans le suivi scolaire de leurs enfants.

Le partenariat avec l'Education Nationale et les associations a permis de se rendre compte que le niveau des élèves scolarisés en élémentaire souffre également de difficultés importantes. Ces difficultés persistent au collège et parfois, il est déjà trop tard pour agir.

La Ville a donc décidé de proposer un CLAS aux élèves scolarisés en école élémentaire 4 soirs par semaine. Nous avons déjà enregistré 92 inscrits en octobre 2019.

- **Ludothèque**

La ludothèque par sa structuration autour du jeu permet d'accueillir des personnes de tous les âges. C'est un lieu d'activités ludiques où parents et enfants viennent sans contraintes.

Des animations (ex : soirées jeux en familles, soirée spéciale Halloween, fête de quartier) sont organisées afin de créer de la cohésion au sein de la cellule familiale et dans le quartier.

Sur les 465 familles inscrites, 274 sont issues du quartier des Alouettes. L'analyse de la fréquentation montre par ailleurs, que parmi les familles qui fréquentent le plus la structure, 85 % sont du quartier des Alouettes.

De manière globale, la fréquentation est en augmentation chaque année.

- Adulte-relais / référent emploi-scolaire

Pour la partie emploi, ce nouveau projet concernera les jeunes de 16 à 30 ans sans qualification, sans diplôme, très éloignés de l'emploi.

Le référent viendra en appui auprès des habitants pour les accompagner en matière d'emploi, de formation et d'insertion (accueil, orientation, accompagnement). Cette personne ressources interviendra sur le quartier des Alouettes. Il travaillera en lien avec tous les acteurs locaux et départementaux (pôle emploi, mission locale, associations d'insertion, CASGBS, BGE, etc.) pour une meilleure prise en charge du jeune.

Il sera notamment chargé de l'organisation d'un job dating au printemps une fois par an.

Il interviendra enfin dans la coordination des CLAS élémentaire et collège.

- Chantiers jeunes

La ville souhaite faire découvrir le monde du travail par le biais des chantiers jeunes. Un partenariat est déjà mis en place avec le bailleur France habitation.

La ville prévoit 2 chantiers jeunes/an. 24 jeunes peuvent ainsi bénéficier de ce projet.

Exemple d'amélioration apportée au quartier par le biais de ces chantiers : réalisation d'une fresque dans la zone commerciale, remise en peinture des halls d'entrée, remise en peinture des accès pompiers (barrières et marquages au sol), ...

- Stages

L'accueil des élèves et même parfois des étudiants pour des stages fait partie du projet de notre structure.

Pour les années à venir, la ville prévoit d'accueillir environ une quinzaine d'élèves de 3^{ème} et une dizaine de lycéens et/ou étudiants en stage.

- Organisation d'un raid

Dans un souci de rapprochement entre la Police Nationale, la Police Municipale, le Service Départemental d'Incendie et de Secours avec les jeunes, la Ville avec le concours du délégué du Préfet ambitionne d'organiser un raid dans le courant du 2^{ème} trimestre 2020.

L'idée est d'établir ou de rétablir un rapport de confiance réciproque entre les forces de l'ordre et les jeunes du quartier.

-Formation sur la laïcité

Afin de sensibiliser et d'informer les agents municipaux sur les questions de la laïcité, les professionnels du quartier des Alouettes participeront à une formation de 2 jours en novembre prochain.

Cette formation sera animée par le délégué du Préfet, Monsieur Prader.

-Espace de Vie Sociale (EVS)

En 2018, la ville a obtenu un agrément EVS de la CAF des Yvelines pour une durée de 3 ans. Au-delà des subventions versées, la CAF propose également un suivi dans l'accompagnement et l'évaluation de des actions organisées par la structure. Cet agrément a permis à l'EVS d'adhérer à la fédération de centres sociaux et de bénéficier de services et de formations régulières.

-Accueil des Collégiens exclus

Une convention, renouvelée chaque année, a été mise en place entre la Ville et les deux collèges de secteur (Les Amandiers & Lamartine) pour que soit organisé l'accueil des élèves temporairement exclus ou en mesure de responsabilisation afin d'éviter qu'ils ne restent à rien faire.

Ce temps d'exclusion est mis à profit pour travailler avec le jeune sur la gravité de l'acte commis.

Lorsque l'élève est orienté vers le Programme de Réussite Educative, un travail est également fait avec la famille pour que le retour au collège se passe de la meilleure façon.

Sartrouville

➤ Axes d'interventions prioritaires :

- DRE : Dans le cadre d'une démarche de prévention, des actions seront développées prioritairement à destination des enfants scolarisés en école maternelle (communication appuyée auprès des écoles maternelles et la PMI, temps collectifs dédiés).

- CLAS : Le dispositif CLAS connaît une modification du taux d'encadrement permettant à près de 168 enfants d'être accompagnés, et ce à partir de l'année scolaire 2019-2020 (contre 135 auparavant). Une attention particulière sera portée à la place des parents au sein du dispositif.

2) Action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville restent marqués par des indices de développement humain inférieurs aux moyennes départementales et nationales. En outre, ces quartiers sont marqués par un vieillissement accéléré de leurs populations induisant des difficultés accrues d'accès aux soins que nous devons collectivement anticiper.

Parallèlement, les familles monoparentales, plus exposées que les autres au risque de décrochage social, devront continuer à être particulièrement soutenues. Concentrant les populations les plus vulnérables et exposées aux aléas de la vie, la puissance publique se doit d'assurer à ces habitants tranquillité ainsi qu'un cadre de vie sécurisant.

Plusieurs mesures et dispositifs sont d'ores et déjà déployés et actifs sur ces thématiques, destinés à structurer au mieux l'action des principaux partenaires

* Sur la thématique « santé », plusieurs dispositifs ont vocation à structurer l'action des partenaires du contrat de ville

- Contrats locaux de santé :

Inscrit dans la loi de 2009 portant réforme de l'hôpital (loi HPST), le contrat local de santé (CLS) vise à articuler le Plan régional de santé (PRS) et les démarches locales de santé existantes (notamment les ateliers « santé-ville » -ASV-). Généralement mis en place à l'échelle du contrat de ville, le CLS est une déclinaison du projet territorial de santé.

Dès 2015 la commune de Sartrouville s'est saisie de l'outil Contrat Local de Santé (CLS) pour renforcer l'accès aux soins et impulser une dynamique locale en matière réduction des inégalités infra communales de santé. Le bilan de ce premier CLS 2015-2017 étant très positif en matière de mobilisation des partenaires, de concertation et d'actions mises en œuvre, la ville a souhaité s'engager dans un deuxième contrat local de santé pour la période 2019-2022. Ce deuxième Contrat Local de Santé de la ville s'inscrit également dans le cadre du Projet Régional de Santé 2 (PRS2) défini par l'Agence Régionale de Santé, ainsi que dans le Schéma Régional de Santé 2018-2022 (SRS) et le Programme d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies 2018-2022 (PRAPS).

- Conseil local sur la santé mentale :

Dans son article 69, La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 donne une valeur juridique aux Conseils Locaux de Santé Mentale en cohérence avec la création des PTSM (Projet Territorial de Santé Mentale). A Sartrouville, le conseil local en santé mentale est le fruit d'un travail partenarial important entre la Mairie, le Centre Hospitalier Théophile Roussel et l'Agence Régionale de Santé. Cette nouvelle plateforme locale de concertation et de coordination vise à améliorer la prise en charge de la santé mentale des populations en lien avec le Projet Territorial de Santé Mentale Yvelines Nord dont l'objet est d'améliorer dans le champ de la santé mentale l'accès des personnes à des parcours de santé sécurisés et sans rupture au Nord du département.

ETAT

➤ **Axes d'interventions prioritaires :**

- **Signature d'un Contrat local de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes.**

Annoncés par Marlène Schiappa à l'été 2018, les contrats locaux sur les violences sexistes et sexuelles visent notamment à favoriser un Partage d'informations entre les forces de l'ordre, le parquet, les acteurs du champ sanitaire et social ainsi que les élus locaux, afin de repérer le plus en amont possible les femmes victimes de violence au sein du couple et améliorer leur prise en charge.

Pouvant s'intégrer à l'architecture des contrats locaux de prévention de la délinquance et utiliser une méthodologie similaire et opérationnelle, ces contrats peuvent également s'appuyer sur des réseaux « violences intrafamiliales » et/ou « violences faites aux femmes » existant sur les territoires.

- Poursuite de la formation des professionnels de terrain à la Laïcité et Valeurs de la République
- Développement du dispositif « adultes-relais » avec 16 postes sur le territoire.
- Développement des postes FONJEP

DÉPARTEMENT

➤ **Axes d'interventions prioritaires :**

En matière d'action sociale, le TAD de Boucle de Seine met l'accent sur deux thématiques :

- Les solidarités de proximité : stimuler et accompagner les initiatives citoyennes ayant une utilité sociale à une échelle de proximité (ex/ fête de voisins, clean up days...)
- Le logement : consolidation et sécurisation des parcours résidentiels, logement des jeunes, mixité résidentielle, habitat participatif...

En matière de santé, le Département souhaite mettre l'accent sur trois thématiques majeures :

- Le sport et l'alimentation comme vecteurs de bien-être et de prévention des affections
- La santé mentale (PTSM, CLSM de Sartrouville...)
- Violences faites aux femmes et aux enfants

➤ **Mesure phare :**

Sport et santé

Développement d'un plan d'action autour du sport et de la santé, composé de différentes actions :

- Déploiement du dispositif « coach d'insertion par le sport » de l'Agence pour l'Education par le Sport. Ce dispositif est porté par le Département sur l'ensemble des QPV du Département. Sur TAD Boucle de Seine, il s'agit de 8 coaches en insertion par le sport qui seront déployés sur Sartrouville, Carrières-sur-Seine et Nanterre au titre des synergies avec les Hauts-de-Seine ;
- En cours de conception : déploiement auprès des scolaires du programme de la Fédération française de cardiologie de sensibilisation des jeunes aux impacts du sport et de la nutrition sur leur santé ;
- Développement d'actions autour du sport féminin, notamment en lien avec le projet de nouveau collège de Sartrouville, qui permet d'adresser également les thématiques de relations de genre, de mixité et donc de prévention des violences faites aux femmes.

COMMUNES

Carrières-sur-Seine

➤ *Axes d'interventions prioritaires :*

- **Bourse santé loisirs dans le cadre du PRE**

Le Programme de Réussite Educative intervient à petite échelle sur des aides concernant les soins de santé en l'occurrence ceux qui ne sont pas remboursés par la Sécurité Sociale.

Il y a parfois des situations d'enfants pour lesquelles, plusieurs interventions de professionnels médico-psychologiques (ergothérapie, psychomotricité, psychologue, etc.) sont nécessaires et qui au total sont onéreuses pour les familles.

Ainsi, pour les soutenir dans les différentes démarches préconisées par l'Education Nationale, l'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien se saisit de ces cas afin de trouver des solutions avec les familles. Dans tous les cas, le droit commun est d'abord mobilisé.

- **GPO (Groupement Partenariat Opérationnel) ville, police, délégué du préfet, CASGBS, bailleur, transporteur...**

Tourné vers la résolution de problèmes concrets de sécurité du quotidien, le groupement de partenariat opérationnel permet de réunir des policiers référents et des acteurs locaux autour de problématiques locales.

Depuis juin 2019, l'EVS participe à chaque réunion du GPO. Ci-dessous quelques actions réalisées ou programmées par les équipes de l'EVS :

- Mettre en place des équipes d'éducateurs issues du quartier sur les différentes manifestations organisées par la ville pour faciliter la médiation avec les jeunes.
- Faire de la prévention et sensibiliser les jeunes sur les rodéos moto dans le quartier (aucun incident constaté cet été).
- Mettre en place de temps de médiation entre la société de transport et les acteurs économiques de la gare pour diverses problématiques.
- Favoriser les liens entre la Police Municipale et les jeunes. Un projet sur la sécurité routière sera mené avec les 6-17 ans.

- **Création d'un centre médical**

Il est prévu le démarrage des travaux en 2020 pour une ouverture programmée dans le courant du 1^{er} semestre 2021.

A terme, ce sont environ 20 professionnels (médecins généralistes & spécialistes et des paramédicaux) qui seront regroupés dans cet équipement. Un pôle enfants sera aussi privilégié avec la présence d'un orthophoniste, un psychologue ainsi qu'un ergothérapeute.

Sartrouville

➤ *Axes d'interventions prioritaires :*

- Refonte totale du CLS : Considérant aussi bien le bilan du premier contrat local de santé et les résultats du diagnostic local de santé et santé mentale, les parties prenantes du nouveau contrat local de santé 2019-2022 de la commune de Sartrouville ont retenu trois axes prioritaires intégrant différentes propositions issues des phases réflexives collectives :

1. Faciliter l'accès aux droits et aux soins

Cet axe vise à développer avec les partenaires hospitaliers, libéraux, paramédicaux et sociaux des actions optimisant la coordination des prises en charge et donc une meilleure fluidité des parcours de santé pour les personnes les plus éloignées des dispositifs et ayant le plus de difficultés à se repérer dans le système de soin du fait de leur fragilité

2. Améliorer les parcours de santé des populations

Cet axe vise à agir auprès des populations présentant une vulnérabilité particulière aux risques sanitaires liés à l'environnement du fait de leur âge, leur état de santé, leur mode de vie ou leurs conditions de logement et d'exposition à d'éventuelles sources de pollution

3. Améliorer la prise en charge des problématiques de santé mentale

Cet axe vise à améliorer le repérage et la prise en charge des personnes atteintes de souffrances psychiques via les activités du nouveau Conseil Local en Santé Mentale en lien avec d'autres dispositifs et partenaires locaux. Au-delà de cette problématique, la question de pouvoir agir précocement et à long terme sur les conduites à risques des adolescents au travers du renforcement de leurs compétences psychosociales sera également développée.

➤ *Mesure phare :*

a) Santé mentale

- Création du CLSM en mars 2017 en lien avec le projet territorial de santé mentale Yvelines Nord.
- Mise en place d'une cellule de gestion des cas complexes afin de faciliter les échanges entre les professionnels et proposer des réponses collectives à une situation complexe, difficile à suivre par un seul acteur tant des difficultés sociales, médicales, d'insertion économique et parfois juridiques sont enchevêtrées
- Lancement en 2018 du dispositif « Ambassade Autisme » pour une meilleure inclusion des personnes souffrant de troubles autistiques

b) Mise en place d'une CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé)

- Constitution d'une CPTS dans une perspective de décloisonnement coordonné et dont l'intérêt réside sur une meilleure interconnaissance des acteurs
- Projet d'adhésion du Centre Municipal de Santé au dispositif régional Terr-eSanté visant à faciliter le partage d'informations entre professionnels du secteur médical, social et médicosocial via des outils et services numériques pour un meilleur suivi des patients

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20200921-CM-2020-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 25/09/2020

c) Projet pilote pour personnes âgées fragiles

- Projet ciblant en particulier les personnes âgées, isolées, fragiles avec pour finalité le maintien de leur autonomie par des activités de lutte contre l'isolement et prise en charge physique et psychologique. A la demande de la conférence des financeurs de Yvelines, la méthode d'accompagnement développée dans le cadre de ce projet devrait à terme être modélisée pour permettre une duplication à l'échelon départemental
- Expérimentation par la Croix-Rouge française depuis le mois d'octobre 2017 du dispositif EHPAD@DOM consistant à assurer 24h/24 et 7 j/7 des prestations similaires à celles proposées à des résidents hébergés en EHPAD à des personnes âgées résidant à domicile et présentant les mêmes niveaux de perte d'autonomie que ceux résidant en EHPAD

d) Création d'une maison de santé publique privée

Il s'agit de créer un nouvel établissement qui permettra de repositionner l'actuel centre de santé Yves Culot où les locaux ne sont plus adaptés et de développer une offre de soins privés. L'établissement pourra également comporter des locaux en lien avec les services départementaux et favoriser l'accès à certaines pratiques, notamment sportives, favorables au public des personnes âgées et handicapées.

e) Refonte du PRE

Dans le cadre de la refonte du DRE, des actions spécifiques ont été élaborées en lien avec le CLS (éducation à l'alimentation alliée à une pratique sportive et culturelle, psychomotricité).

3) Accès à la culture

L'attention portée aux quartiers prioritaires et à leurs habitants passe également par une attention particulière portée à rendre accessibles à ces publics les lieux de diffusion culturelle et à favoriser leur pratique artistique.

ETAT

➤ **Axes d'interventions prioritaires :**

- Développement de la pratique musicale en milieu scolaire

➤ **Expérimentation pour la mise en œuvre d'une CLEA :**

Objectif Odyssées

Raconter une histoire en cinq images et un haïku

« Le développement de la pratique culturelle dans les écoles développe le plaisir de se rendre à l'école et donc le plaisir d'apprendre et donc la confiance en soi. Les arts et la culture suscitent l'envie d'école » JM Blanquer (sept 19)

Objectif du parcours culturel dans le cadre du projet :

L'objectif du projet est de permettre aux élèves des classes participantes de construire durant cette année leur parcours d'éducation artistique et culturelle autour des piliers :

- ✓ Rencontrer : un lieu (le Centre Dramatique National de Sartrouville), une artiste (metteuse en scène et photographe, Catherine Vrignaud-Cohen), des créations du festival Odyssées en Yvelines,
- ✓ Pratiquer : une démarche de création photographique à partir des titres des spectacles proposés lors du festival Odyssées en Yvelines,
- ✓ S'approprier des connaissances : tout au long de l'année, avec les enseignants en classe.

L'objectif est aussi de co-construire la continuité du parcours des élèves tout au long de leur scolarité du premier degré, en s'appuyant sur l'offre culturelle de tous les partenaires de Sartrouville (théâtre, cinéma, bibliothèque).

La découverte des différents titres proposés permettra de ponctuer l'année et les échanges entre les classes

Les ateliers de pratique artistique autour de l'écriture et de la photographie seront travaillés en classe par les enseignants, dès le premier trimestre en collaboration avec les conseillères pédagogiques et en appui sur le plan de formation (stage théâtre/ arts plastiques/ langage des arts et du corps au Plan de formation annuel).

Ce travail pluridisciplinaire autour de la pratique de la photographie et de l'écriture, est une formidable opportunité proposée aux élèves de participer à un festival de création, Odysée en Yvelines, tout en intégrant également un travail créatif, partagé par les pairs.

Classes participantes :

6 classes des cycles 1, 2 et 3 autour du collège Romain Rolland.

Intervenante artistique : Catherine Vrignaud-Cohen

D'abord attirée par le cirque, la photo et la poésie, Catherine Vrignaud Cohen se lance finalement dans le théâtre avec la pièce *Fool for love* de Sam Shepard dont elle signe la mise en scène à Paris. Elle poursuit son travail avec les spectacles *Toujours ensemble* et *Un obus dans le cœur*, qui rencontre un réel succès tant public que critique. Cette pièce, illustrant une quête d'identité sur fond de guerre civile et d'exil, donne lieu à plus de 300 représentations en France, au Liban, en Guadeloupe... La dernière création de Catherine Vrignaud Cohen, *L'Impatiente*, aborde un des thèmes centraux de sa recherche artistique : la résilience. Catherine poursuit par ailleurs une carrière de réalisatrice et de photographe. En parallèle, l'artiste mène depuis de nombreuses années des projets d'éducation artistique et culturelle en lien avec les établissements scolaires du premier degré autour du théâtre d'objets, de la marionnette et de la réalisation de films d'animation en stop motion.

Public(s) cible(s) :

Elèves habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville et fréquentant les établissements scolaires inscrits dans le réseau d'éducation prioritaire.

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires : Environ 180 élèves

Lieu(x) de réalisation : Théâtre de Sartrouville ; Etablissements scolaires participants ; Bibliothèque Stendhal.

Date de mise en œuvre prévue : Année scolaire 2019/2020

Durée de l'action (précisez le nombre de mois ou d'années) : 8 mois

Méthode d'évaluation prévue pour l'action :

- Evaluation à construire par l'équipe enseignante des apports pédagogiques et de la progression des élèves.
- Le carnet de bord alimenté par l'élève au fur et à mesure de sa progression dans le projet servira de matière à analyse.

DÉPARTEMENT

➤ *Axes d'interventions prioritaires*

La culture est un puissant levier d'ouverture au monde et à la diversité. Pour les habitants des QPV, elle constitue un outil privilégié de mixité sociale. Plus spécialement pour les jeunes, la culture est enjeu d'ouverture à leurs propres potentiels de créativité et d'initiative.

La culture est aussi un enjeu fort, dans un contexte sociétal, où les réseaux sociaux permettent la circulation d'informations non-vérifiées qui acquièrent pour les publics les moins avertis et armés (notamment les jeunes) un statut équivalent aux savoirs vérifiées et notamment scientifiques.

Les priorités du Département sont :

- Ouverture aux publics empêchés
- Initiation aux pratiques culturelles et artistiques
- Culture scientifique et technique

➤ *Mesures phares :*

Culture scientifique

En partenariat avec différents acteurs (dont le Musée d'archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye), développement d'une offre à destination des scolaires, autour de la culture scientifique en s'appuyant sur les ressources du territoire. Thématique du nouvel Appel à projet 2020 du TAD, « Innover pour les solidarités ».

Théâtre d'improvisation

Le théâtre d'improvisation est une pratique qui permet (notamment aux jeunes) de libérer, dans un cadre fixé, le potentiel de créativité et l'expressivité. Le Département s'est engagé dans un partenariat avec AD2 Production, pionniers du théâtre d'improvisation en France, notamment par la création d'une structure dédiée à cette pratique.

Dans le cadre du projet « classe Boost » (avec les élèves du collège Romain Rolland), deux dispositifs (KO des mots et Match d'impro) seront introduits. Des développements sur d'autres établissements scolaires ou dans le cadre de la prévention générale seront étudiés.

COMMUNES

Carrières-sur-Seine

➤ *Axes d'interventions prioritaires :*

- Les sorties en famille du PRE

Depuis quelques années, le PRE essaie d'élargir les centres d'intérêt des enfants et de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles de la ville et du

département (visite guidée des châteaux de Maisons- Laffitte et de Fontainebleau, Villa SAVOYE, etc.).

Ces enfants et leurs familles qui habitent dans le quartier Politique de la Ville font partie du public très éloigné de la culture.

Des sorties de loisirs leur sont également proposées.

- CLAS - atelier théâtre

Dans le cadre du dispositif CLAS, un volet culturel a été prévu. Ainsi, en plus de l'aide scolaire, les élèves peuvent finir la séance par du théâtre.

- Projet musical des Alouettes avec le conservatoire municipal

La ville projette de mettre en place un partenariat entre le conservatoire et les enfants du quartier des Alouettes.

-Partenariat avec le théâtre de Sartrouville

La Ville à travers le centre de loisirs travaille en partenariat avec le théâtre de Sartrouville. Ces professionnels ont accepté de se déplacer et d'encadrer les enfants du quartier pour de petites représentation in situ.

Sartrouville

➤ ***Axes d'interventions prioritaires :***

- Le futur collège de Sartrouville : des classes CHAM danse/théâtre y sont prévues.
- Maison de la famille : pendant l'été, activités culturelles vers QPV
- De nombreuses actions sont développées à la bibliothèque Stendhal de Sartrouville

Le CLAS et le DRE organisent en lien avec le Maison de la Famille et la bibliothèque un ciné-débat. Le film choisi expose une problématique rencontrée par les enfants et vise à les inciter à s'exprimer sur les émotions ressenties.

— ➤ ***Partenariat associatif identifié par Sartrouville***

- Art Attitude (web radio et conservatoire)

Pilier II du contrat de ville :

INSERTION PROFESSIONNELLE, EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Rien de ce qui sera entrepris au bénéfice des quartiers prioritaires ne pourra avoir de résultats durables et concrets tant que la question du chômage ne sera pas résolue. En effet, les quartiers prioritaires de la politique de la ville continuent à présenter des taux de chômage 2,5 fois supérieurs à la moyenne nationale. Ce constat s'applique particulièrement au public jeune envers lequel tous les efforts doivent être concentrés. Il s'agit là d'une priorité absolue de la politique de la ville. Tous, nous avons comme objectif de lutter contre le chômage de masse qui fragilise petit à petit la cohésion sociale et laisse parfois se détacher du pacte républicain certains territoires voire certaines franges de la population.

4) Développement économique, emploi et excellence numérique

Les efforts portant sur le développement économique et la lutte contre le chômage dans les quartiers doivent couvrir simultanément plusieurs axes d'intervention : facilitation des implantations de commerces et sociétés, renforcement de la formation des jeunes, investissement des filières professionnelles d'avenir.

ETAT

➤ *Mesurés phares :*

1. Les Emplois Francs

Déployés dans la région Ile-de-France depuis le 28 mars 2019, les emplois francs consistent en une aide financière versée à tout employeur privé qui recrute un demandeur d'emploi résidant dans un quartier politique de la ville (QPV). Le seul critère des emplois francs est le lieu de résidence de la personne recrutée.

Pour une embauche à temps complet en CDI, l'aide est de 5 000 € par an, sur trois ans. Pour une embauche à temps complet en CDD d'au moins six mois, l'aide est de 2 500 € par an, sur deux ans. Au niveau des conditions d'éligibilité, un demandeur d'emploi peut être recruté en emploi franc quel que soit son âge, son niveau de diplôme, son temps de travail, sa rémunération, son poste, etc. Les employeurs éligibles sont les entreprises et les associations. Les collectivités publiques et les particuliers employeurs ne sont pas éligibles à l'aide emploi franc.

2. Plan 10 000 entreprises

Le meilleur levier de l'inclusion est l'accès à l'emploi, pour lequel la mobilisation des entreprises est essentielle. Le Plan 10 000 entreprises, aussi appelé « Les Yvelines, une chance. Les entreprises s'engagent », vise à mobiliser 100 entreprises en faveur de l'inclusion dans l'emploi par département. Si le plan 10 000 entreprises n'est pas spécifiquement réservé au public des quartiers prioritaires, il a vocation à leur bénéficier prioritairement.

Les entreprises mobilisables dans les Yvelines sont variées : PME, ETI ou filiales des grandes entreprises. Elles peuvent s'engager sur une à treize thématiques données, des stages de 3ème pour les jeunes des QPV à la formation et l'insertion dans l'emploi de personnes (dont jeunes) placées sous main de justice, de personnes handicapées, réfugiées, etc. Quatre principes encadrent le plan 10 000 entreprises :

- la liberté donnée aux entreprises en matière d'actions lancées,
- des engagements volontaires de la part des entreprises,
- la priorité à l'insertion des publics fragiles et éloignés du marché du travail,
- les échanges de pratiques au sein des clubs entreprises.

3. Le PAQTE

Lancé en juillet 2018, Paqte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises, le dispositif PAQTE permet aux entreprises de s'inscrire dans la grande mobilisation nationale en faveur des quartiers, de la TPE au grand groupe industriel. Avec le Paqte, elles peuvent concrétiser leurs valeurs et marquer leur engagement, valoriser leurs métiers et répondre à leurs besoins de recrutement, et enfin anticiper la formation de leurs futurs collaborateurs. Les entreprises ont quatre possibilités d'engagement :

- « sensibiliser », en accueillant des stagiaires de 3ème ou en participant à des actions auprès des jeunes.
- « former », en intégrant des alternants au sein de leur société.
- « recruter », en luttant contre toutes les formes de discriminations et en accompagnant leurs salariés tout au long de leur carrière.
- « acheter », en associant les entreprises d'insertion par l'activité économique, pour affirmer une politique d'achat responsable.

Paqte est destiné à tisser à l'échelle de chaque territoire un réseau d'entreprises responsables, engagées pour l'insertion professionnelle de tous.

4. Le Plan régional d'insertion de la jeunesse

Impulsé par le préfet de région, le Plan régional d'insertion pour la jeunesse vise à prendre en charge individuellement les jeunes de 16 à 25 ans (parfois jusqu'à 30 ans) issus des quartiers prioritaires de la région Ile-de-France, en leur apportant des solutions en termes d'insertion sociale, citoyenne et professionnelle. Les jeunes visés échappent à toute prise en charge institutionnelle et à tout repérage, et connaissent d'importantes difficultés d'insertion (très désocialisés, en rupture, sans solution, sans diplômes, sans qualification, ou en recherche de formation ou d'emploi).

Pour réaliser cette prise en charge, des référents de parcours (travailleurs sociaux, éducateurs, médiateurs, ...) sont désignés dans chaque quartier, pour être des interlocuteurs privilégiés entre le jeune et les différentes institutions, réunies dans un groupe opérationnel piloté par le délégué du préfet. Ces référents de parcours ont un rôle clé : si l'offre de dispositifs en direction des jeunes est multiple, elle ne parvient pas suffisamment à toucher ceux d'entre eux qui en ont le plus besoin.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217801240-20200921-CM-2020-078-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/09/2020
Affichage : 25/09/2020

➤ *Partenariat associatif identifié :*

Une CPO sera passée entre l'État et l'association BGE pour l'accompagnement des créateurs d'entreprises :

Décrire le contenu de la CPO et les montants attribués

DÉPARTEMENT

➤ *Axes d'interventions prioritaires :*

Le Département porte, depuis 2014, une politique volontariste de remise en activité des bénéficiaires du RSA. Cette politique s'est incarnée par la création d'équipes spécialisées dans les TAD (pôles insertion) et la création, conjointement avec l'Etat, de l'agence d'insertion Activit Y', dédiée à la création d'offres nouvelles. Dans un souci de rapprochement avec les BRSA présents dans QPV, le TAD Boucle de Seine a fait le choix d'implanter son pôle insertion à Sartrouville, rue Estienne d'Orves, à proximité du quartier des Indes.

Au-delà des BRSA, le Département souhaite également mettre l'accent sur l'insertion des jeunes de moins de 25 ans (non-éligibles au RSA).

Dans cet esprit, plusieurs initiatives ont été prises au niveau du TAD Boucle de Seine visant un rapprochement avec les missions locales : expérimentation d'un dispositif complémentaire à la Garantie jeunes, expérimentation de logements partagés entre jeunes suivis en Mission locale.

Au niveau départemental, des projets visant l'insertion professionnelle de jeunes sont déployés, tel que le projet « Coaching en insertion professionnelle par le sport », avec l'Agence pour l'éducation par le sport (APELS).

Par ailleurs, le TAD soutient un ensemble d'actions visant à stimuler les initiatives citoyennes chez les habitants. La stimulation de ces initiatives d'utilité sociale contribue à développer plus globalement le goût et l'esprit d'entreprise, dans tous les domaines, y compris dans des initiatives à visée commerciale.

Enfin, le TAD étudie la possibilité de développer des tiers-lieux dédiés aux questions bancaires et financières. Ces lieux pourront, au-delà des enjeux de budget domestique, intégrer des questions de financement de projets professionnels, notamment d'entrepreneuriat.

En matière de numérique, une réflexion est engagée pour créer un tiers-lieu dédié à ces enjeux dans le cadre du futur nouveau collège de Sartrouville. En phase de préfiguration de ces tiers-lieux, certaines activités dédiées aux outils numériques pourront être testées dans des formats restant à définir.

Mesure phare :

« **Coaching en insertion professionnelle par le sport** », par l'Agence pour l'éducation par le sport (APELS). Sur TAD Boucle de Seine, il s'agira de 8 coaches en insertion par le sport qui seront déployés, à compter de début 2020, sur Sartrouville, Carrières-sur-Seine et Nanterre (au titre des synergies avec les Hauts-de-Seine).

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

➤ *Axes d'interventions prioritaires :*

Un poste de chargé de mission insertion dédié à cette mission est présent au sein des services communautaires. Facilitateur confirmé, en lien avec Activit'Y, agence du Conseil départemental, il développe les clauses d'insertion auprès des entreprises privées et partenaires institutionnels et facilite le rapprochement entre les maîtres d'ouvrage et les publics éligibles.

En 2019, très mobilisé en particulier sur les projets EOLE, T13 sur le territoire, son action sera renforcée auprès des maîtres d'ouvrage en phase opérationnelle du NPNRU de Sartrouville.

➤ *Mesure phare :*

La charte d'insertion, annexe à la convention de renouvellement urbain a été rédigée et adoptée par le Conseil communautaire du 20 juin 2019.

COMMUNES

Carrières-sur-Seine

➤ *Axes d'interventions prioritaires :*

- **Création d'un forum job d'été en partenariat avec la Mission locale et Pôle emploi**

La ville ambitionne d'organiser au printemps, un job dating en collaboration avec Pôle-emploi, la mission locale et d'autres structures d'insertion.

- **Renforcer les ateliers CV/lettre de motivation**

Afin de faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi, la ville met en place des ateliers d'élaboration de CV et de lettre de motivation.

Les écrivains publics bénévoles assurent une permanence une fois par semaine dans le quartier des Alouettes.

Une bénévole, ancienne chercheuse de tête, reçoit sur rendez-vous les différents usagers.

L'adulte-relais/emploi-scolaire pourra également aider les bénéficiaires.

- **Mise en synergie des ressources dans le cadre de la lutte contre le chômage**

Afin de simplifier la diffusion des offres auprès du quartier, des rencontres sont dorénavant organisées régulièrement entre tous les acteurs municipaux (EVS, DRH, directions du développement territorial et de l'action sociale notamment).

➤ **Axes d'interventions prioritaires :**

Actions à valoriser :

- création d'un PIMMS/Maison France Service à la mairie annexe

5) Agir sur les mobilités

Un des principaux freins identifiés à l'insertion professionnelle des publics issus des QPV est liée aux difficultés rencontrées en termes de mobilité.

Il revient à tous les acteurs d'agir sur ce levier, que ce soit en levant les freins psychologiques à la projection du public hors de son quartier de résidence ou en lui proposant des solutions pratiques en matière d'accompagnement.

ETAT

➤ **Axes d'interventions prioritaires :**

- Développer les mesures facilitant le financement du permis de conduire.

➤ **Partenariat associatif identifié:**

Une CPO sera passée entre l'État et l'association WIMOOV pour faciliter la mobilité des publics issus des QPV, notamment en lien avec la recherche d'emploi et l'insertion professionnelle durable :

- décrire le contenu de la CPO et les montants attribués 2020/21/22

DÉPARTEMENT

➤ **Axes d'interventions prioritaires :**

Diagnostic Wimoov, financé sur le PDI, pour les bénéficiaires du RSA.

—

Sartrouville

➤ **Mesure phare :**

L'accompagnement à la mobilité est un élément essentiel à prendre en compte pour permettre l'inclusion des personnes vulnérables. En effet, prendre les transports en commun peut constituer une réelle difficulté pour certaines personnes souffrant de troubles psychiques : difficultés ou absence au niveau de la lecture, difficultés pour se repérer, angoisses pouvant être liées à la foule. Bien qu'il existe déjà un certain nombre de dispositifs destinés aux personnes en situation de handicap (réseau départemental de transport PAM, carte Améthyste...) pour faciliter le déplacement, ceux-ci apparaissent souvent insuffisant pour répondre à l'ensemble de la demande du territoire. Des réflexions en groupe de travail seront engagées avec des partenaires (transporteurs, Ratp, pôle autonomie...) afin d'envisager des actions locales à mettre en place au sujet de l'accompagnement à la mobilité des personnes vulnérables.

Pilier III du contrat de ville :

CADRE DE VIE ET RÉNOVATION URBAINE

6) Habitat, renouvellement urbain

Volet le plus ambitieux de la politique de la ville en matière de crédits accordés et d'impact sur les habitants, les actions sur le cadre de vie et la rénovation urbaine restent un axe majeur de l'action de l'État et des collectivités.

Sur le territoire de la CASGBS concerné par une opération NPNRU d'intérêt national (Sartrouville) cette thématique revêt une importance particulière.

La Communauté d'agglomération et la ville de Sartrouville sont porteurs de projet.

NPNRU : Sartrouville, une opération d'intérêt national

L'ambition de transformation du plateau de Sartrouville portera, dans le cadre du NPNRU, essentiellement sur le quartier des Indes.

Le partenariat entre le bailleur 1001 Vies Habitat et le promoteur Bouygues Immobilier, soutenu par la commune de Sartrouville va conduire à l'introduction importante de logements en accession dans un quartier jusque-là 100% social.

Ces programmes de construction s'accompagneront d'équipements publics, qui, outre la voirie et un parc, porteront sur la construction d'un complexe sportif et d'un nouveau centre de santé.

La reconstitution de l'offre locative démolie (675 LLS) se fera sur site, dans Sartrouville et dans les communes de l'agglomération.

Le Conseil départemental accompagne l'ambition portée par les partenaires, outre le programme PRIOR et le plan d'amorce décrits ci-dessous, par la construction d'un nouveau collège en bordure du Centre dramatique national, par son soutien financier aux aménagements portés par la Ville de Sartrouville ainsi qu'aux réhabilitations d'une partie du parc social de 1001 Vies Habitat.

GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

SARTROUVILLE et CARRIERES-sur-SEINE

Le Conseil communautaire a approuvé le 20 juin 2019, une nouvelle convention GUSP. En lien avec les abattements de TFPB, les organismes HLM s'engagent à mettre en place des actions spécifiques contribuant à l'amélioration du niveau de services aux locataires. Les objectifs de la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) sont de :

- Renforcer la coordination des interventions des acteurs qui concourent ensemble à la qualité du cadre de vie des habitants : collectivités locales, bailleurs sociaux, services de l'Etat, associations
- - donner un cadre pratique à la mise en œuvre des engagements de chaque partenaire
- - suivre et évaluer régulièrement les actions engagées
- - associer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie, informer et communiquer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217501240-20200921-CM-2020-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 25/09/2020

La GUSP, se décline en cinq grandes orientations :

- Améliorer durablement le cadre de vie des habitants.
- Renforcer les coopérations entre les acteurs intervenant sur les quartiers pour améliorer la qualité de service.
- Mobiliser les habitants dans la gestion de leur cadre de vie.
- Accompagner les transformations urbaines d'un quartier et pérenniser les investissements réalisés dans ce cadre.
- Améliorer le fonctionnement social et urbain des quartiers et contribuer à l'amélioration des relations sociales et au mieux vivre ensemble.

Elle prévoit trois groupes d'instances partenariales majeures :

- Les diagnostics en marchant (lancés en 2015) qui réunissent les référents GUSP de chaque partenaire, seront réalisés au moins une fois par an sur chaque quartier.
- Les différentes instances Renouvellement urbain et Politique de la ville (comité de pilotage, revues de projet, comité technique, etc.) durant lesquelles sera présenté le bilan de la GUSP.
- Les cellules thématiques du Groupement Inter-bailleurs de Sartrouville (GIS) qui auront pour but d'échanger avec les bailleurs sociaux sur les dysfonctionnements repérés (concernant Sartrouville uniquement).

Abattements de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

SARTROUVILLE et CARRIÈRES-SUR-SEINE

Le Conseil communautaire a approuvé le 20 juin 2019 un bilan des actions 2018 et un programme d'actions pour 2019.

Les bailleurs sociaux bénéficient d'un abattement de 30 % de leur imposition sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour leur patrimoine situé dans les QPV (Quartiers Prioritaires de la politique de la ville). En contrepartie, ils sont tenus de financer des actions qui permettent de renforcer la qualité de leurs services aux locataires.

Les actions « contreparties à l'abattement TFPB » s'inscrivent dans les priorités définies par l'État, les Villes en lien avec l'Intercommunalité (au titre de sa compétence politique de la ville), et en concertation avec les habitants des quartiers prioritaires.

Ce dispositif est encadré par la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB de la CASGBS, signée le 05 décembre 2016, prorogé par avenant jusqu'en 2020 et qui suit les orientations des contrats de ville tout en s'articulant avec les démarches de Gestion Urbaine et sociale de proximité. Une convention GUSP pour l'ensemble des quartiers en Politique de la Ville est d'ailleurs aussi proposée pour examen de la présente commission.

La convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB décline des programmes d'actions année par année relatives aux interventions des bailleurs en faveur notamment de :

- L'entretien et la maintenance du patrimoine,
- La tranquillité publique,
- Le lien social,
- La participation des locataires.

Pour l'année 2019, la démarche d'amélioration du cadre de vie des habitants a été renouvelée en octobre/novembre 2018 à travers plusieurs « diagnostics en marchant » par quartier. ~~Et~~ ~~étaient~~ ~~conviés~~, de l'Intérieur

les bailleurs sociaux concernés, les habitants, les services des Communes et de la CASGBS, les représentants de l'Etat et les élus municipaux.

Ces diagnostics en marchant ont donné lieu à un échange entre les participants. Un constat partagé a été retranscrit à travers des comptes-rendus. La période de décembre à février a été consacrée à des échanges avec les bailleurs afin d'examiner les actions menées en 2018 (bilan) et de négocier les programmes d'actions 2019 tenant compte de ces « diagnostics en marchant ».

DÉPARTEMENT

➤ *Axes d'interventions prioritaires :*

Rénovation urbaine

Le Conseil départemental a voté, le vendredi 22 décembre 2017, un « plan d'amorce » doté d'une autorisation de programme de 30 M€. Il vise à lancer les projets qui sont prêts à entrer en phase opérationnelle. Le « plan d'amorce » des Yvelines doit permettre de passer de la phase projets à la phase travaux immédiatement. Cette « intervention urgente, massive, globale et cohérente à l'échelle d'un territoire » doit faire levier pour produire rapidement des résultats tangibles dans tous les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Le plan s'appuie aussi sur des outils comme l'appel à projet Prior'Yvelines (lancé en 2015 et doté de 100 M€) et son volet « rénovation urbaine » qui accompagne les opérations de désenclavement et de restructuration du parc social et des équipements publics. Mais il vise également des opérations non éligibles au programme de l'ANRU, et va même au-delà du simple objectif de restauration de l'attractivité des territoires concernés. Le Département va faire converger son soutien à la rénovation urbaine avec ses actions d'insertion, d'action sociale, de prévention et d'éducation – et notamment dans les collèges. Il entend enfin accompagner les choix stratégiques des principaux bailleurs sociaux, à commencer par le principal : Les Résidences Yvelines Essonne.

Habitat participatif

Localement, le TAD Boucle de Seine souhaite engager une dynamique territoriale autour de la thématique de l'habitat participatif, en tant qu'outil au service de la mixité sociale et résidentielle, à la fois hors QPV (vers les communes carencées au titre de la loi SRU et en cohérence avec la stratégie de décarencement initiée par le Département) et vers les quartiers prioritaires. Cette thématique est cohérente avec la dynamique engagée depuis 2018 sur les solidarités de proximité et citoyennes visant à associer davantage les habitants.

Mesures phares :

Plan d'amorce

Dans le cadre du plan d'amorces, 5 projets ont été retenus pour les 3 QPV du territoire de Saint-Germain-Boucle de Seine (3 pour le quartier des Indes et 1 pour le Vieux Pays à Sartrouville, 1 pour le quartier des Alouettes à Carrières-sur-Seine). Pour ces 5 opérations, dont le montant cumulé est d'un peu plus de 11 M€ HT, le montant prévisionnel des subventions départementales s'établit à 3,7 M€.

Habitat participatif

L'appel à projet « Innover pour le solidarités - 2020 », voté le 27 septembre 2019, comporte un axe dédié à la thématique de l'habitat participatif. Cet axe vise :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20200921-CM-2020-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 25/09/2020

- à soutenir des initiatives de sensibilisation du grand public aux enjeux de ces nouveaux modèles d'élaborations des projets d'habitat ;
- à soutenir en ingénierie des projets s'inscrivant dans le champ de l'habitat participatif.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Au travers de sa compétence obligatoire en matière de logement et d'habitat, la CASGBS a mis en œuvre diverses instances et documents structurants.

➤ *Axes d'interventions prioritaires :*

CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi «ALUR » et notamment son article 97, impose aux E.P.C.I., compétents en matière d'habitat, dotés d'un PLH exécutoire, comprenant au moins un quartier classé politique de ville, de créer une conférence intercommunale du logement sur son territoire.

Par délibération du 30 juin 2016, les membres du conseil communautaire de la CASGBS se sont engagés à mettre en place la conférence intercommunale du logement, l'élaboration de la convention d'équilibre territorial et du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

La conférence Intercommunale du Logement de la CASGBS a été installée le 23 janvier 2017 lors d'un comité de pilotage présidé par Le Préfet des Yvelines, Monsieur Serge MORVAN ayant délégation du Préfet du Val d'Oise et par Monsieur FOND, Président de la communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine.

Cette conférence a pour objet de définir de manière concertée avec les communes et les partenaires, les orientations de la politique intercommunale des attributions. Elle doit constituer avec le plan partagé de gestion de la demande, le cadre et la gouvernance de la gestion de la demande, de l'information et des attributions.

La loi impose de définir dans le cadre des CIL :

- **un document-cadre** définissant les orientations stratégiques en matière d'attributions des logements sociaux, d'équilibres territoriaux et d'accueil des publics prioritaires. Sa mise en place est un préalable à la signature des conventions ANRU ;
- **une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)** qui décline de façon opérationnelle les orientations et les objectifs du document-cadre par acteurs, dès lors que le territoire intercommunal comporte un quartier en politique de la ville (QPV).

Par arrêté préfectoral en date du 17 janvier 2017, la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine s'est dotée d'une Conférence intercommunale du logement (CIL). Après plusieurs mois de travail réalisé dans le cadre d'ateliers partenariaux, la Conférence Intercommunale du Logement réunie en séance plénière le 5 juillet 2019 a adopté le document-cadre sur le périmètre de la communauté d'agglomération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20200921-CM-2020-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 25/09/2020

Le document-cadre de la CASGBS, validé en CIL plénière du 5 juillet 2019, a été adopté par le Conseil communautaire du 19 septembre 2019 :

Orientation n°1 : Etre collectivement vigilants à ce que les attributions, contribuent à générer, préserver/restaurer des équilibres générationnels et des équilibres sociaux au sein des résidences du parc locatif social – Mettre en œuvre les objectifs réglementaires :

- Hors quartiers prioritaires et hors anciennes zones urbaines sensibles, mettre en œuvre l'objectif de 25 % d'attribution suivi d'un bail signé pour des demandeurs du 1^{er} quartile ou les ménages concernés par les démolitions dans le cadre des projets de renouvellement urbain.
- En quartiers prioritaires, apporter de la mixité au travers des attributions pour des demandeurs des 2èmes, 3èmes et 4èmes quartiles.

Orientation n°2 : Réaffirmer le rôle du parc locatif social dans l'accueil d'une diversité de profils de ménages – Cela passe par deux grands principes d'intervention :

- Mettre en œuvre les objectifs d'attributions de 25 % pour les publics prioritaires, notamment les ménages reconnus urgents et prioritaires au titre du DALO, les ménages en structure d'hébergement, prêts au relogement et labellisés dans le cadre du PDALHPD ainsi que les autres publics prioritaires au sens de la loi tels que ceux qui vivent dans du logement indigne ou les personnes en situation de handicap.
- Pour travailler sur la mixité, faciliter la mise en location des PLS et des PLI.

Orientation n°3 : Dans les résidences du parc social, présentant des signes de fragilité, engager une réflexion partenariale inter-bailleurs et inter-réservataires pour identifier des solutions et favoriser ainsi de meilleurs équilibres générationnels, sociaux derrière deux registres d'intervention :

- Suivre collectivement l'évolution de la fragilité de l'occupation des résidences sur l'ensemble du parc locatif social
- Elaborer des plans d'actions partenariaux sur les résidences fragiles ou présentant déjà des risques de fragilisation

Orientation n°4 : Améliorer la réponse aux demandes de logement social qui sont moins bien satisfaites (adaptation de l'offre et mutualisation de solutions entre bailleurs et réservataires) :

- Approfondir et affiner la connaissance des demandes de mutation (besoins, attentes, motifs..) afin d'être en capacité de proposer des solutions adaptées
- Améliorer la réponse à la demande de mutation pour développer la mobilité dans le parc locatif social avec une attention particulière sur les demandes les plus urgentes.

Orientation n°5 : Améliorer et harmoniser les modalités de coopération et d'échanges entre bailleurs sociaux et réservataires :

- Coordonner les attributions des différents réservataires à l'échelle d'une résidence pour favoriser un peuplement équilibré
- Identifier des interlocuteurs précis au sein de chaque organisme réservataire et de chaque bailleur social
- Organiser une présence des élus du territoire (élus communaux ou de la CA) en CALEOL et réfléchir à la mise en place de modalités de fonctionnement qui permettent, compte tenu du nombre de bailleurs sociaux sur le territoire, d'obtenir cette présence des élus en CALEOL (visio-conférence, plateforme)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20200921-CM-2020-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 25/09/2020

Orientation n°6 : Mettre en place un dispositif de gouvernance ainsi que des outils d'observation de l'évolution de l'occupation dans le parc locatif social, des attributions et des refus pour disposer d'une vision partagée.

Les leviers pour mettre en œuvre les orientations-cadres

Derrière toutes ces orientations, des leviers ont été identifiés. Ils seront précisés dans la convention intercommunale d'attribution. Il semblait important de les faire figurer dans le Document cadre d'orientation pour montrer sur quel outil chacun s'appuiera pour mettre en œuvre ces orientations stratégiques. Parmi les outils :

- La mise en place des instances de coordination inter-réservataires pour les logements neufs, dispositif expérimental
- L'outil qualification/observation de l'évolution de l'occupation dans le parc locatif social, outil stratégique
- La Convention intercommunale d'Attribution qui permettra de décliner et d'affiner ce qui figure dans le document
- La Charte du relogement (NPNRU) qui va être un levier important de mise en œuvre des orientations

CONVENTION D'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS

La Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) constitue le volet « opérationnel » de la politique intercommunale visant à améliorer les équilibres socio-territoriaux. Elle décline de manière opérationnelle les orientations et les objectifs du document-cadre par acteur.

Elle précise :

→ La déclinaison des objectifs quantifiés d'attribution figurant dans le document-cadre d'orientations, par bailleur et au sein du territoire de la CASGBS ;

- Hors quartiers prioritaires de la politique de la ville et hors anciennes ZUS, consacrer 25% des attributions suivies d'un bail signé, pour des demandeurs du 1er quartile ou des ménages concernés par les démolitions dans les projets de renouvellement urbain.

Le principe retenu dans la CIA est celui d'une déclinaison homogène pour toutes les communes et pour tous les bailleurs signataires.

- En Quartier Prioritaire de la Ville, poursuivre la dynamique engagée, à savoir un taux de 75% d'attributions pour les demandeurs des 2ème, 3ème et 4ème quartiles.

Les principes retenus dans la CIA sont de ne pas décliner cet objectif par bailleur et de ne pas le territorialiser par quartier prioritaire.

- 25% d'attributions pour des publics prioritaires dans tous les contingents et dans les logements non réservés des bailleurs.

Le principe retenu dans la CIA est que l'objectif s'appliquera à chaque réservataire - 25% sur chaque contingent - ainsi qu'au travers de l'accord collectif départemental, dans un souci d'équilibre de l'occupation.

→ Les leviers et les actions qui sont et seront mobilisés par les différents acteurs pour mettre en œuvre les objectifs et les orientations.

- Des actions sur l'offre :
 - Suivre l'évolution des besoins et définir une programmation de logements adaptée
 - Mettre en œuvre le NPNRU sur le quartier du plateau à Sartrouville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20200921-CM-2020-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 25/09/2020

- Poursuivre la réhabilitation et l'adaptation du parc locatif social existant pour garantir son attractivité dans la durée pour une diversité de profils de ménages
- Elaborer des plans d'action partenariaux (interventions ou actions préventives) pour agir sur les résidences fragiles ou avec un risque de fragilisation
- Des actions de communication et promotion sur le parc locatif social (offre, conditions d'éligibilité) :
 - Mettre en œuvre une stratégie collective proactive pour promouvoir et communiquer sur le parc locatif social, notamment en direction des publics éligibles aux PLS/PLI
 - Accompagner le déploiement des nouveaux dispositifs pour favoriser l'amélioration de la mobilité résidentielle au sein du parc locatif social
- Des actions relatives à l'organisation partenariale et aux outils de pilotage :
 - Finaliser la construction d'un dispositif d'observation et de veille de l'évolution de la fragilité d'occupation des résidences
 - Expérimenter des instances de coordination inter-réservataires pour favoriser la mixité dans les programmes neufs
 - Améliorer la réponse aux situations complexes au travers de la mise en place d'une instance dédiée
 - Réaffirmer le rôle des CALEOL : mettre en place des modalités de fonctionnement favorisant la participation des communes.

→ Les engagements de chaque signataire dans la mise en œuvre des orientations et des objectifs.

Les membres de la CIL réunis en séance plénière le 20 décembre 2019 ont émis un avis favorable à la CIA.

Le comité directeur du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) a donné un avis favorable le 21 janvier 2020.

La Communauté d'agglomération a délibéré le 27 février 2020 et approuvé le document et autorisé le Président à signer la convention, laquelle est également soumise aux différents Conseils municipaux afin d'autoriser les maires à la signer.

➤ **Mesure phare :**

La convention concernant le nouveau programme national de renouvellement urbain, après une présentation au printemps 2020 auprès de l'ANRU, devrait être finalisée au deuxième semestre 2020. Un comité de pilotage précèdera cette finalisation. A cette occasion, la CASGBS et la Ville de Sartrouville présenteront également leur dossier de candidature au PIA AMI ANRU+. Ce dossier, complémentaire à la convention de renouvellement urbain, présente des objectifs et actions qui s'articulent autour de 3 boucles d'économie circulaire qui interagiront :

- Une boucle technique qui permettra la déconstruction sélective des bâtiments, une écoconception des bâtiments limitant la consommation de matières premières et favorisant le réemploi et la réutilisation
- Une boucle biologique grâce à des micromodules mobiles et à un programme d'animation accompagnera les chantiers de renouvellement urbains pour qu'ils soient mieux vécus par les habitants

- Une boucle sociale dont le contenu reste à définir, qui pourra contribuer aux deux autres boucles et/ou bénéficier de ses retombées.

Pour faire du quartier des Indes un quartier attractif, durable et résilient, les objectifs sont d'améliorer le cadre de vie, d'intégrer les préceptes de développement durable, de favoriser l'insertion, la formation des habitants, de replacer le quartier dans les dynamiques territoriales.

ARTICLE 4 : Gouvernance et partenariat

- Ambition d'un AAP commun Etat / département / intercommunalités

Le Département, à travers le TAD, est ouvert à toute initiative visant à mieux coordonner l'action des différents acteurs institutionnels intervenant dans le champ de la politique de la politique de la ville. Une AAP commun peut être l'une de ces initiatives, mais bien d'autres pistes sont à étudier.

- Rappel du cadre général de la gouvernance (COTECH, COPIL)

- Implication des Conseils Citoyens

Le Département, à travers le TAD, soutiendra toute initiative visant à dynamiser et soutenir les conseils citoyens sur les 3 QPV du territoire.

Signatures

Pour la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine,
Le Président,
Pierre FOND



Pour la ville de Carrières-sur-Seine
Le Maire,
Arnaud de BOURROUSSE



Pour la Ville de Sartrouville
Le Maire,
Pierre FOND



Pour l'État
Le Préfet des Yvelines,
Jean-Jacques BROT



Pour le Département des Yvelines,
Le Président,
Pierre BÉDIER



Pour l'Education Nationale,
Pour le recteur et chancelier des universités de l'académie de Versailles
Le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale ;
Antoine DESTRÉS



Pour la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines,
Le Directeur Général,
Elodie Clair
Le Président du Conseil d'Administration,
Alain RICHARD



Pour le Centre Communal d'Action Sociale de Sartrouville,
Le Président,
Pierre FOND



Pour le Centre Communal d'Action Sociale de Carrières-sur-Seine,
La Vice-présidente du CCAS,
Agnès CONESSA-ROUAT

CCAS de Carrières-sur-Seine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20200921-CM-2020-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 25/09/2020

ANNEXES

- Circulaire janvier 2019

https://www.villesetterritoireslr.fr/site2015/wordpress/wp-content/uploads/2019/01/Circulaire-n-6057-SG-du-22-janvier-2019-relative-a-la-mise-en-oeuvre-de.._.pdf

- Pacte de Dijon